



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Garon

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023
ID : 030-243000593-20231108-DL2023_11_116-DE



Service Médecine préventive

ANNEXE 4 (à retourner au CDG au plus tard le 31 janvier de l'année en cours)

TABLEAU DECLARATIF – ASSIETTE DE LA COTISATION ANNUELLE (ANNEE EN COURS)

COLLECTIVITE :
Personne à joindre chargée de la facturation :	NOM : Prénom : Fonction : Téléphone : Courriel : Merci de privilégier une adresse mail générique (finances, comptabilité...) à une adresse personnelle.

Doivent être indiquées sur ce tableau les sommes figurant sur l'**état récapitulatif des charges URSSAF déclarées au titre de l'exercice N-1. (à joindre impérativement au présent document)**

CATEGORIE DE PERSONNEL	EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE	MONTANT BRUT DES SALAIRES EN EUROS
Agents permanents affiliés à la CNRACL Code de cotisation 882 D sans AT base déplafonnée
Agent soumis au régime général pour l'ensemble des risques (IRCANTEC) Code de cotisation 100 D RG Cas général base déplafonnée
TOTAL

Taux de cotisation	0,40 %
MONTANT DE LA COTISATION DUE (montant des salaires en euros x 0,40 %)
NUMERO ENGAGEMENT COMPTABLE

Remarque : Les agents intercommunaux cotisent au prorata du nombre d'heures effectuées dans chaque commune.

ATTENTION : Vous recevrez un appel à cotisation ultérieurement. N'effectuez aucun virement maintenant.

Fait à Vauvert....., le 8 novembre 2023

Le Maire ou Le Président(e),

**Le Président,
André BRUNDU**

.....
(signature et cachet)



**CET ETAT DOIT IMPERATIVEMENT ETRE RETOURNE
AU PLUS TARD LE 31 JANVIER DE L'ANNEE EN COURS
PAR MAIL : facturation.medecine@cdg30.fr**